



---

CIRCULAIRE N° 66

Objet : Travaux au Bar de la Presse (Porte 6)

1. Cette circulaire a pour but d'informer tous les fonctionnaires que d'importants travaux de rénovation débiteront au Bar de la Presse le mardi 4 janvier 2005 et dureront 3 mois. La réouverture du Bar de la Presse se fera le lundi 4 avril 2005.
2. A cette occasion le Salon Suisse (3<sup>ème</sup> étage – Bâtiment Assemblée) sera ouvert de 8h00 à 18h30 et la cafétéria du Palais des Nations ouvrira dès 8h00 au lieu de 8h15.
3. Le Bar de la Presse deviendra complètement **non-fumeur** à partir du lundi 4 avril 2005. Par conséquent, le paragraphe 3(b) de la circulaire IC/Genève/2002/26 en date du 7 mai 2002 est ainsi modifié par la présente circulaire pour enlever le Bar de la Presse des lieux où il est toléré de fumer dans certaines zones.

Le Directeur de la Division de l'administration  
(Signé) Bertrand **Jupp**in de **Fondaumière**